



LES BULLETINS CHIFFRÉS : UN PAS DE PLUS VERS LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Régime pédagogique a été modifié en août dernier afin de rendre les bulletins plus faciles à comprendre pour les élèves et leurs parents, ainsi que pour permettre le redoublement en cours de cycle au primaire.

Cette décision du gouvernement fait suite aux problèmes maintes fois soulevés au cours des dernières années, pour lesquels aucune solution ne s'est avérée satisfaisante. Le temps était venu d'apporter des correctifs pour faciliter votre évaluation des élèves et permettre aux parents de mieux suivre l'évolution des apprentissages réalisés par leurs enfants.

Soyez assurés que le Ministère s'emploiera de diverses façons à accompagner le milieu scolaire au cours des prochains mois et à le soutenir pour effectuer les changements de pratique. Pour le moment, vous trouverez à la page suivante de l'information qui vous aidera à mettre en place dans les écoles les nouveaux bulletins chiffrés.

À chacune et chacun d'entre vous, je souhaite une année empreinte de succès.



Pierre Bergevin

Sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire

DES BULLETINS FACILES À COMPRENDRE PAR LES PARENTS ET LES ÉLÈVES

Parce qu'il est le principal lien de communication entre l'école et le parent et qu'il doit refléter le mieux possible les résultats obtenus par l'élève, le bulletin et le bilan des apprentissages ont été revus, de manière à comprendre :

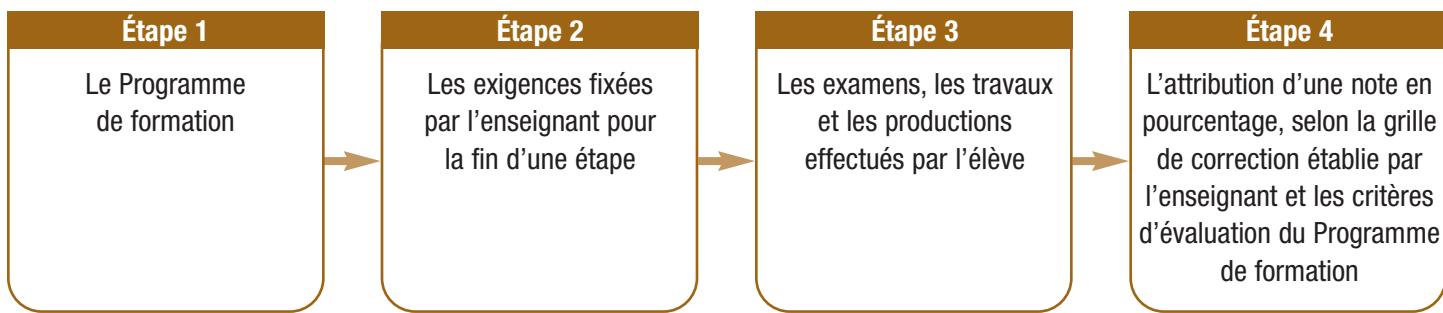
- une note en pourcentage pour chaque compétence évaluée ainsi que pour chaque matière ;
- une moyenne de groupe pour chaque matière ;
- des libellés de compétences simplifiés.

UNE DÉMARCHE SIMPLE POUR ÉTABLIR LE BULLETIN CHIFFRÉ ET LE BILAN DES APPRENTISSAGES

Les bulletins et les bilans d'apprentissage devront désormais comprendre des notes en pourcentages. Ce changement préserve l'autonomie de l'enseignant et s'inscrit dans l'application du Programme de formation de l'école québécoise. Il nécessitera une démarche comme celle qui suit.

1 Un résultat pour chacune des compétences évaluées

Après avoir fixé les exigences auxquelles il veut que ses élèves satisfassent à la fin d'une étape, au moment d'établir le bulletin, l'enseignant attribue une note en pourcentage pour chacune des compétences qu'il a évaluées. Cette démarche peut être illustrée comme suit:



2 Un résultat pour chacune des matières

L'enseignant calcule ensuite une note en pourcentage pour l'ensemble de la matière. Il y a généralement trois compétences par matière, comme lire, écrire et communiquer oralement pour la discipline *Français, langue d'enseignement*. Il tient compte à cet égard d'une table de conversion dans laquelle est précisée l'importance relative des compétences les unes par rapport aux autres. En français, langue d'enseignement, par exemple, l'écriture et la lecture comptent respectivement pour 40 % de la note finale, alors que l'expression orale compte pour 20 %.

Table de conversion		Exemple de calcul pour établir le résultat disciplinaire				Résultats inscrits sur le bulletin			
Compétences	Pondérations		Pondérations	Notes de l'enseignant	Résultat disciplinaire		Compétences	Résultats	Français
Écrire des textes	40 % de la note	Écrire des textes	40 %	70 %	28/40	62/80	Écrire des textes	70 %	78 %
Lire des textes	40 % de la note	Lire des textes	40 %	85 %	34/40	78 %	Lire des textes	85 %	
Communiquer oralement	20 % de la note	Communiquer oralement	20 %	Non évaluée	Non évaluée		Communiquer oralement	Non évaluée	

UNE MOYENNE DE GROUPE POUR MIEUX ILLUSTRER LES RÉSULTATS DE L'ÉLÈVE

Chaque bulletin et bilan des apprentissages comprendra la moyenne du groupe d'élèves pour chacune des matières.

- La moyenne est constituée des notes obtenues dans une matière donnée pour les élèves d'un même groupe. Lorsque deux groupes se côtoient dans une classe dite multiniveau, la moyenne est établie pour chacun d'eux.
- La moyenne comprendra également les notes obtenues par tous les élèves d'un groupe qui suivent le même programme, incluant, s'il y a lieu, les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage. Des précisions supplémentaires de la part de l'enseignant pourront figurer sur le bulletin dans le cas de ces élèves.

DES TERMES SIMPLIFIÉS POUR MIEUX RENSEIGNER LES PARENTS

Des nouveaux libellés de compétences, appelés libellés usuels, seront utilisés obligatoirement par les écoles dans chaque bulletin et bilan d'apprentissage. Ces libellés se retrouveront dans l'*Instruction 2007-2008*. En plus d'être plus compréhensibles pour les parents, les nouveaux libellés faciliteront la transition des élèves qui doivent changer d'école. Par exemple :

- lire des textes variés devient simplement lire;
- raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques devient *utiliser un raisonnement mathématique*;
- proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique devient *résoudre des problèmes*.